



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juin 2024.

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Phillip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05/06/2024.

Etalent présents : Bruno FORT ; Emile PERRAUD ; Cécile MICHAUD ; Christian COCHET : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Jullo CASTANEDA ; Thierry LEGER ; Frédérique MOISSET ; Annabelle LEANDRO ; Marie DICORATO ; Christine LECHON : conseillers municipaux.

Absents : Patricia JANTET ; David COUNORD ; Francisco MARTINEZ.

Pouvoir : Sophie GROS à Cécile MICHAUD.

Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD.

D2024-11 TRAVAUX DE RENOVATION BATIMENT RUE DE LA LOUVATIERE - Dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

M. le Maire explique que cette délibération annule et remplace celle prise au cours de la séance du 18/03/2024, car la Région ne sera pas sollicitée pour ce projet.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le projet de la commune de rénovation d'une partie d'un bâtiment communal situé au-dessus de la Maison des Associations, rue de la Louvatière.

Vu les études de faisabilité déjà réalisées.

Vu l'enveloppe financière des travaux d'un montant prévisionnel de **64 490 € HT**.

Vu le vote de la commission travaux réunie le mercredi 13/03/2024 ayant validé à l'unanimité l'estimatif des travaux.

L'objectif principal de ce projet est de rénover une partie de ce bâtiment.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental au titre de « l'équipement de proximité » et de l'Etat au titre de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)		DETR / DSIL	32 245.00 €	50,00%
3)		Union européenne		0,00%
		Etat – autre		0,00%
		Conseil régional		0,00%
		Conseil départemental	19 347.00 €	30,00%
		Fonds de concours CC ou CA		0,00%
		Autres (à préciser)		0,00%
		Total subventions publiques*	51 592.00 €	80,00%
2)		Fonds propres	12 898.00 €	20,00%
		Emprunts		0,00%
		Total autofinancement	12 898.00 €	
1)		TOTAL GENERAL HT	64 490.00 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Philip LALLEMENT.

